DRAGONS

COMPLÉMENT (II) 1804-1815

ARMEE FRANÇAISE

PLANCHE 96

Ce second complément consacré aux dragons du 1er Empire fournit de nouveaux documents sur les trompettes et termine en principe, l'étude commencée sur cette subdivision d'arme en 1943.

Pour commencer, voici quelques dragons des compagnies d'élite.

Celui du 19e régiment provient d'une grande aquarelle de l'époque conservée au Musée de l'Armée et représentant, ce qui est peu fréquent, un dragon en service à cheval avec le ceinturon en bandoulière.

Il illustre une prescription du général La Houssaye, commandant la 4e division de dragons dont faisait partie le 19e, ordonnant, à ses régiments, le 26 octobre 1807, de porter à l'avenir « le sabre en bandoulière tant à pied qu'à cheval ».

Ce dragon est muni d'une banderole porte-mousqueton placée par-dessus celle de la giberne et doit par conséquent être armé d'un mousqueton.

Le dragon d'élite du 26e, dessiné par le lieutenant-colonel Jolly, charge le fusil en bandoulière ; il montre nettement le porte-crosse ballant et la courroie de dragonne. Ses particularités résident dans ses épaulettes à dessus recouvert d'écailles de cuivre, son collet sans passepoil distinctif et le numéro dans l'angle de sa housse.

Celui du 28e ne nécessite pas de commentaire particulier ; le plumet, le cordon de bonnet et les épaulettes blancs se retrouvent sur la figure 3, provenant d'une autre source.

L'inconvénient des gravures de Martinet est d'utiliser des types passe-partout dont certains détails ne peuvent être appliqués à tous les régiments, alors que les couleurs sont généralement exactes.

Le chef des sapeurs du 30e régiment est le fac-similé du document utilisé par Job dans les « Tenues des troupes de France » en 1904.

Ses épaulettes et son cordon de bonnet sont rouge et argent, ses galons, ses chevrons et haches en argent liserés de rouge.

Le trompette du 9e date du Consulat et provient d'une gravure éditée par Jean ; un dragon du même régiment a été publié en même temps ; l'un et l'autre se distinguent par le port de l'aiguillette insigne des corps d'élite, que le régiment avait adoptée alors qu'il espérait entrer dans la Garde des Consuls, en récompense de l'aide apportée à Bonaparte le 18 Brumaire, an VIII (fig. 1).

L'uniforme des trompettes de ce régiment n'a pas dû beaucoup varier et au début de l'Empire, il devait encore être en service. L'habit représenté dans le Manuscrit de Marckolsheim est à peu près celui du Consulat, mais l'aiguillette est blanche rattachée à un trèfle blanc doublé de rouge et l'épaulette a la tournante rouge.

Les trompettes du 16e en surtout et avec le manteau en sautoir rappellent, particulièrement celui de la compagnie d'élite, les documents provenant de Lubeck ; il ont été utilisés par Wilke et publiés dans la 39e série des « Uniformes du 1er Empire ».

Dans cette série, le trompette de la compagnie d'élite a le bonnet à poil blanc, le cordon rouge et le plumet dans un étui en toile cirée d'où émerge une petite touffe de plumes rouges ; son cordon de trompette est rouge et son harnachement comprend encore les chaperons et la housse à grenade.

Le trompette des compagnies ordinaires a été publié planche 86, figure 5.

Le bonnet à poil blanc reste de tradition au régiment et il est encore en service en 1813, mais la coupe de l'habit est changée et les dragons portent l'habit-veste adopté en 1812.

Bien qu'à cette époque les trompettes aient dû porter la livrée impériale, ils avaient conservé leurs couleurs variées dans la plupart des régiments.

Pourquoi cette couleur bleu céleste au 16e ? Peut-être simplement pour utiliser une petite quantité de drap restée en magasin depuis le Consulat, à la suite du projet abandonné d'habiller les dragons en bleu de ciel. (Voir planche 86, ce qui est dit au sujet du trompette du 15e régiment).

Il est difficile de savoir si un essai de la nouvelle tenue a été tenté au 16e dragons. Une chose est certaine : le colonel Clément de la Roncière s'est fait confectionner au moins une redingote et un bonnet de police bleu de ciel, car son portrait dans cette tenue, est conservé au Musée de l'Armée.

Le trompette du 18e, dernier régiment de la série à couleur distinctive rose, a les boutonnières vertes sur son habit, mais le détail le plus curieux réside dans ses ornements de retroussis. Enfin, c'est un des rares trompettes dont l'instrument soit agrémenté d'un tablier.

Le trompette du 19e a été représenté panche 20. Le musicien provient de la collection Wurtz. Il porte les mêmes couleurs et ne s'en différencie que par quelques détails : plumet entièrement blanc, trèfles aux épaules, absence de boutonnières aux revers, grenades blanches aux retroussis. La housse et le porte-manteau sont ornés de grenades et c'est par erreur que le numéro 19, figure sur ce dernier.

Sur l'aquarelle déjà citée représentant un cavalier d'élite de ce régiment, le porte-manteau et la housse sont également à grenades.

Les deux trompettes de la compagnie d'élite du 21e ont entre eux beaucoup de points communs, à commencer par la couleur tranchante bleu céleste sur leur vêtement jonquille mais alors que le premier porte l'habit orné de boutonnières, le second qui a été utilisé par Job dans les « Tenues des troupes de France », est en surtout.

Malheureuement Job, dérouté par la couleur bleu ciel qui lui semblait incompatible avec l'uniforme classique des dragons, a cru devoir la remplacer par du vert foncé.

Il est difficile de dater le second avec précision mais il pourrait être antérieur au premier. Quoi qu'il en soit, un certain nombre de détails concordent, tels les couleurs des plumets, cordons de bonnet et cordons de trompettes.

Le trompette du 22e est tout à fait normal avec ses couleurs inversées. Dans les collections alsaciennes de petits soldats, tout le régiment porte le plumet blanc à sommet jaune et les épaulettes blanches à franges.

Le même trompette est représenté à pied, dans l'ouvrage de Lienhart et Humbert.

Du 23e dragons, nous ne connaissons que le trompette de la compagnie d'élite. Lui aussi porte les couleurs strictement inversées, rehaussées de galons blancs.

Les deux trompettes du 24e ont beaucoup d'analogie, bien que provenant de deux sources différentes. L'un est daté de 1813 et l'autre est vraisemblablement de la même époque. Aucun galon ne vient agrémenter leur habit ce qui est rare, et ils portent un pantalon long basané par-dessus la botte.

Les variantes qui existent dans les ornements d'épaules et dans les garnitures des pantalons, sont peut-être dues à des distributions d'effets, effectuées à des dates différentes.

Les deux trompettes du 28e proviennent de la collection Carl ; celui de la compagnie d'élite (fig. 3), a les mêmes épaulettes, plumet et cordon de bonnet que le Martinet déjà cité et cette concordance dans les détails est à l'avantage de cette collection.

Le musicien du 4e régiment (fig. 2), provient du manuscrit de Souerweid.

La description publiée planche 20 est en partie inexacte, car nous n'en connaissions qu'une copie incomplète. Le dessin original donne la tenue que nous représentons ; le bord supérieur du collet est liseré de blanc alors que sur la copie, ce liseré est interprété comme un galon et très élargi ; enfin le plumet est rouge contrairement aux habitudes de l'époque.

Un sapeur probablement du même régiment figure dans le même ouvrage. Il est représenté à pied, la hache sur l'épaule.

Son uniforme est celui de la compagnie d'élite avec les épaulettes rouges à franges, mais sans haches sur les manches ; il est coiffé du bonnet à poil à cordon blanc et plumet rouge. Son tablier descend très bas, appuyé à la taille par le ceinturon de sabre. Il porte les buffleteries en croix, la banderole du porte-hache de gauche à droite ornée d'une grenade et au-dessus de haches croisées en laiton, et de droite à gauche une banderole sans ornement, qui doit être celle de la giberne.

Le même manuscrit représente en noir un sapeur à cheval, la hache sur l'épaule, le fusil de dragon à la selle et le tablier replié, pendant sur la jambe côté montoir.

Les trompettes représentés sont valables pour la date indiquée, mais ne le sont probablement pas pour tout l'Empire. Il suffisait d'un changement de colonel, ou du désir d'utiliser les étoffes disponibles, pour que les couleurs soient changées.

Il y a encore bien des lacunes à combler, car ceux des 5e, 8e, 14e, 20e, 25e, 26e et 30e régiments sont inconnus.

Quelques remarques sont à faire sur tous ces trompettes.

Les plumets des casques sont souvent blancs avec le sommet ou la base de la couleur distinctive, ou entièrement blancs, mais comme à toute règle il y a des exceptions, ils peuvent être également celui de la troupe.

Beaucoup de trompettes ont des grenades blanches aux retroussis. Cette distinction semble avoir été très fréquente ; il faut néanmoins se garder de généraliser bien que beaucoup de gravures de Martinet donnent les grenades blanches à la troupe.

Parmi la collection de gravures de cet éditeur conservée au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale sous la côte : Oa.108, les 29 premiers régiments ont les grenades blanches et le 30e seul les a de couleur verte.

D'autres gravures du même auteur, qu'il est facile de consulter dans les Recueils factices de la Bibliothèque Nationale, dans la collection Vanson et dans la collection Duboys de L'Estang au Musée de l'Armée, et dans les collections privées, montrent des grenades vertes ou blanches, et même rouges sur les retroussis jonquille du 20e, sans qu'il soit possible d'assigner une date précise au changement de couleur de ces ornements.

Selon les régiments et les époques, le harnachement comprend les chaperons verts ou la demi-schabraque en peau de mouton blanc, ou de préférence noir pour les trompettes.

En 1807, deux divisions de dragons de la Grande Armée avaient adopté le port du ceinturon en baudrier dans toutes les tenues et à la fin de la même année, la division La Houssaye faisait de même. Quelles sont-elles ?.

Les dragons formaient alors cinq divisions commandées, la 1re par le général La Tour-Maubourg (1er, 2e, 4e, 14e, 20e et 26e), la 2e par le général Grouchy (3e, 6e, 10e et 11e), la 3e par le général Milhaud (5e, 8e, 9e, 12e, 16e et 21e), la 4e par le général La Houssaye (17e, 18e, 19e et 27e) et la 5e par le général Lorge (13e, 15e, 22e et 25e).

Rares sont les dragons en service à cheval portant le ceinturon en baudrier, ce qui rend impossible l'identification des divisions ayant adopté ce mode d'ajustement.

Avant de terminer cette dernière notice, signalons qu'en juillet 1805, les 28e, 29e et 30e régiments de dragons nouvellement formés avec les 7e bis, 11e et 12e hussards, n'ont pas encore leur nouvel uniforme et c'est avec une tenue très incomplète qu'ils vont faire campagne en Italie.

La majeure partie de l'effectif du 28e est encore habillée et équipée à la hussarde.

Au 30e une partie des dragons est en habits et l'autre en surtouts : les manteaux ont encore ceux du 12e hussards ; faute de moyens, le régiment ne peut faire confectionner que 342 selles à la dragonne, le reste est à la hussarde.

Enfin la compagnie d'élite conserve les colbacks de celle du 12e hussards et en 1806, alors que la tenue est à peu près régulière, la même coiffure est toujours en service.

L. ROUSSELOT,
Peintre de l'Armée,
Membre de la « Sabretache ».

Imprimerie des Orphelins d'Auteuil, Paris.